

ADMISSIONS A L'ECOLE MATERNELLE ALINE D'ARSAC

Rentrée 2025- 2026

**pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2023
(et les élèves de MS et GS arrivant sur la commune)**

Les familles dont les enfants sont nés en 2022 (enfants qui atteindront 3 ans au plus tard le 31 décembre 2025) sont invitées à procéder à leur pré-inscription.

A la mairie d'ARSAC :

- **Téléchargez le formulaire d'inscription** sur le site internet www.arsac.fr, ou retirez-le à l'accueil de la mairie.
- **Retournez le formulaire**, dûment complété, par mail à accueilmairie@arsac.fr accompagné des documents suivants :
 - o Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - o Photocopie du livret de famille complet (parents/enfants)
- **Dès réception du dossier complet**, un rendez-vous de finalisation de la pré-inscription vous sera proposé.

A l'école maternelle d'ARSAC :

Une fois la pré-inscription réalisée en mairie, vous devrez prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école maternelle, de préférence le jeudi, en appelant le 05.57.88.86.51.

Pour l'admission à l'école, les familles doivent se munir :

- *du certificat d'inscription fourni par la mairie*
- *du livret de famille,*
- *du carnet de santé ou d'un certificat de contre-indication aux vaccinations*

Le cas échéant :

- *du certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans une autre école l'année précédente.*



**La Directrice
Laurence Ganelon**